

**DECISION N° 74-2021**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20220614-DAJ-DEC-22-154-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2022

Affichage : 14/06/2022

**Portant validation du devis de la société Graph 2000 pour l'impression de la brochure "Bernay Info" numéro 91**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L.

2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu la proposition de la société Graph 2000 pour l'impression de la brochure "Bernay Info" numéro 91 ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;

Considérant que la proposition de la société Graph 2000 est économiquement la plus avantageuse ;

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

De valider la proposition de la société Graph 2000 pour l'impression de la brochure Bernay Info numéro 91 d'un montant de 2 221 € HT